

Date de publication :

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-09-07

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

(dont 4 pouvoirs)

Objet : Dénomination du passage Michel Grange

- **L'an deux mille vingt-trois,
Le 07 septembre, à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 01 septembre 2023

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick withers est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, SARTORETTI, Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, AGGOUN Jean-Claude, GRANGE Evelyne, FEUNTUN Christel, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, DALBEPierre Michael, LAPLACE Sébastien, MURIGNEUX Claudie, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, THEVENON Pierrick, VENET Denis, VERICEL Pauline, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana.

Absents excusés :

GRANGE Agnès, pouvoir donné à Mme. Evelyne GRANGE
ROY Jean Sébastien, pouvoir donné à Mme SIMON Anne-Claire
FLAMENT Julien pouvoir donné à Mme MURIGNEUX Claudie
VAUX Marie-Aimée pouvoir donné à Mme ODIN Catherine

La commune souhaite rendre hommage à Monsieur Michel Grange, militant pelaud, est mort le 1^{er} décembre 1944, en déportation à Engerhafa qui dépendait du camp de concentration de Neuengamme à l'âge de 23 ans.

Michel avait été arrêté en Slovaquie où il combattait avec des partisans yougoslaves qui avaient libéré 80 français du Service du travail obligatoire (STO) de l'usine d'Assling.

En septembre 1953, son corps a été rapatrié et inhumé au cimetière de Saint-Symphorien-sur-Coise.

Reconnu « Mort pour la France » et « Carte de déporté politique » établie postérieurement.

Monsieur le Maire présente au conseil un plan situant le passage.

En application de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de dénommer ce passage « passage Michel Grange, militant pelaud mort en

Date de publication :

déportation à Engerhafe qui dépendait du camp de concentration de Neuengamme (Allemagne), 1921-1944 ».

Le Conseil Municipal :

VU le dit plan de situation

Après en avoir délibéré :

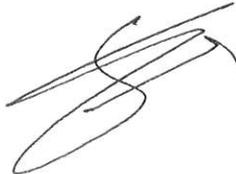
à 26 voix pour et 0 contre

- 1) **DE DÉNOMMER** le passage situé entre le club de sport Albert Maurice, 57 Boulevard du Stade et une maison d'habitation, 168 Av. de la Libération « passage Michel Grange, militant pelaud mort en déportation à Engerhafe qui dépendait du camp de concentration de Neuengamme (Allemagne), 1921-1944 », tel que figurant sur le plan annexé.
- 2) DIT qu'ampliation de cette délibération sera transmise à :
 - o Monsieur le Préfet du Rhône
 - o Le service du cadastre de Lyon Extérieur
 - o Le service de la Poste de Lyon et de Saint-Symphorien-sur-Coise
 - o Le service territorial GRDF
 - o Le service territorial ERDF
 - o Le service SUEZ (service des eaux) de Saint-Symphorien-sur-Coise
 - o Le service GRBL d'Orange-France Télécom
 - o Le service de Gendarmerie de Saint-Symphorien-sur-Coise
 - o Le service Départemental Métropolitain Incendie et Secours
 - o Les services de l'IGN
- 3) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- 4) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

La/Le secrétaire de séance



Le Maire,

